



---

**ALIMENTATION COUCHE-TARD INC.**

**RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU  
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION**

---

Approuvé par le conseil d'administration le 17 juin 2014

**Rôle et responsabilités  
du président et chef de la direction**

---

## **Rôle**

Le président et chef de la direction est responsable de la direction et de l'administration d'Alimentation Couche-Tard inc. (la « **Société** »). Il fait preuve de leadership pour positionner la Société la fine pointe de l'industrie. Il est chargé de la préparation et de la mise en œuvre du plan stratégique et d'affaires de la Société et de l'exécution des décisions du conseil d'administration. Il doit également s'assurer que la Société respecte ses règles de régie d'entreprise.

## **Responsabilités**

Les responsabilités du président et chef de la direction sont les suivantes :

En ce qui concerne la planification stratégique :

1. Préparer et soumettre au conseil un plan d'affaires et budget qui créera de la valeur aux placements des actionnaires.
2. Assumer la responsabilité ultime de l'exécution de la stratégie et des politiques de la Société et, le cas échéant, de leur communication aux dirigeants clés de l'entreprise de même qu'aux partenaires externes de la Société.
3. Élaborer un plan stratégique pour faire progresser la mission et les objectifs de la Société et soumettre au conseil des plans d'affaires et des budgets annuels consolidés qui soutiennent sa stratégie et, une fois approuvés par le conseil, mettre en œuvre ces plans d'affaires selon les paramètres de ces budgets.

En ce qui concerne les activités de la Société :

1. Identifier et gérer les risques et les occasions d'affaires notamment des fusions et acquisitions potentielles qui se présenteront dans le cours des activités de la Société. Ces occasions d'affaires doivent faire l'objet de discussions au conseil d'administration.
2. Superviser l'embauche, l'évaluation de la performance et la rémunération des membres de la haute direction de concert avec le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise.
3. Diriger et gérer les activités de la Société de façon à s'assurer que les objectifs identifiés soient atteints et que les actifs de la Société soient protégés et utilisés de manière optimale dans le meilleur intérêt des actionnaires.

En ce qui concerne les questions de régie d'entreprise :

1. S'assurer que la Société respecte ses règles de régie d'entreprise.

**Rôle et responsabilités  
du président et chef de la direction**

---

2. S'assurer que la Société soit à l'écoute de ses actionnaires et privilégie un système de communication efficace et harmonieuse avec ces derniers.
3. S'assurer de la stricte observation des lois et règlements dans tous les secteurs d'activités de la Société.
4. Maintenir des canaux de communication efficaces avec le conseil dans son ensemble et de s'assurer que ses membres reçoivent le plus rapidement possible l'information pertinente et l'accès voulu aux membres de la direction.
5. S'assurer que la Société a mis en place des systèmes de contrôle financier, de contrôle interne et d'information de gestion permettant de produire des états financiers qui présentent de façon fidèle la situation financière de la Société et qui permettent aux investisseurs de comprendre ses activités et de prendre les décisions de placement en conséquence.
6. Approuver les procédures, les politiques et les normes opérationnelles de la Société.
7. Examiner les rapports d'activités et les états financiers pour déterminer les progrès et l'état de réalisation des objectifs de la Société et réviser lesdits objectifs et plans en conformité avec les conditions actuelles.

En ce qui concerne les ressources humaines :

1. S'assurer que la culture de la Société soit partagée par l'ensemble des employés et consolidée en fonction de sa croissance.
2. S'assurer que la Société bénéficie des ressources humaines nécessaires à la poursuite de son développement et de sa profitabilité.
3. Maintenir de saines pratiques de gestion de ressources humaines.
4. Développer des politiques de ressources humaines privilégiant la relève dans les postes clés.
5. Évaluer la performance des membres de la haute direction en conformité avec les politiques et les objectifs établis par la Société.

\* \* \* \* \*